

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MONCHY-LAGACHE

Mercredi 26 octobre 2016 à 19h30

Approuvé lors du Conseil Municipal en date du 15/12/2017

Présents : P.LEVERT - O.BLERIOT - A.BORRUECO – Y.BRESOUS – M.CAPON - P.DUPONT - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE – E.HUBERT - J.HAPPE - JC ISTE - D.RIGOLIN D.WILLEMANN

Absents excusés : R.CAILLEUX procuration à P.GOURLIN

E.ELLEBOODE procuration à P.DUPONT

Secrétaires de séance : P.DUPONT - JC ISTE

Présence de la secrétaire de mairie.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2016
- Décision Budgétaire Modificative
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes communale
- Validation des emprises du RPC et du lotissement
- Lotissement : permis d'aménager
- RPC : sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Hamois et acceptation d'une avance remboursable, création d'un budget annexe.
- Dossier intempéries du mois de mai 2016
- Modification du poste d'adjoint d'animation
- Informations diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

• **Décision budgétaire modificative N° 3 : Ouverture des crédits**

Au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'exercice 2016,

7 281 € doivent être versés à la commune (article 7325)

11 455 € doivent être prélevés à la commune (article 73925).

La somme budgétisée à l'article 73925 n'étant pas suffisante, M le Maire propose de procéder aux ajustements suivants :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses
 - Chapitre 014 – Atténuations de produits
 - Article 73925 – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales + 2 500 €
- Section de fonctionnement
 - Recettes
 - Chapitre 77 – Produits exceptionnels
 - Article 7788 – Produits exceptionnels divers + 2 500 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

• Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes communale

M le Maire donne la parole à D. RIGOLIN (Maire-Adjoint) qui rappelle aux membres du conseil que la commune de Monchy-Lagache n'a pas reçu la dotation de soutien à l'investissement local (DSIC) escomptée pour ces travaux.

Il propose que la commune fasse une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

Le montant de travaux estimé à 27 200 € HT correspond aux coûts prévisionnels d'investissement présentés dans le rapport de diagnostic accessibilité handicapés de l'Apave.

Le montant D.E.T.R demandé est : 9 520 € (soit 35%).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

• Validation des emprises du RPC et du lotissement.

M le Maire donne la parole à J HAPPE (Maire-Adjoint).

La commune a souhaité développer un nouveau quartier d'habitat en continuité d'un projet d'équipement à vocation intercommunale : un RPC.

L'emprise du projet porte sur une superficie d'environ 2,77 hectares, répartie entre l'emprise dédiée au RPC (environ 7000 m² d'espace constructible) et le projet de quartier du Mesnil. Le périmètre du secteur protégé a une superficie d'environ 5000 m². Les 2/3 environ de ce périmètre protégé sont dans l'emprise dédiée au RPC.

De nouvelles divisions de parcelles et un bornage de l'emprise dédiée au RPC vont permettre d'établir précisément sa superficie.

Mise aux voix, les emprises du RPC et du lotissement sont approuvées par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Pour : P.LEVERT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMANN

Abstention : O.BLERIOT

Contre : M.CAPON

• Lotissement : permis d'aménager

M le Maire donne la parole à J.HAPPE (Maire-Adjoint).

Suite au diagnostic archéologique réalisé en juillet 2016, un périmètre protégé a été défini par la DRAC et un nouveau projet d'aménagement du lotissement Le Mesnil a été élaboré par le cabinet Diverscités.

Mis aux voix, le projet de lotissement présenté est adopté par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Pour : P.LEVERT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JBGRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMANN

Abstention : O.BLERIOT

Contre : M.CAPON

• RPC : Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Hamois et acceptation d'une avance remboursable, création d'un budget annexe.

M le Maire donne la parole à J HAPPE (Maire-Adjoint) qui informe les membres du conseil des résultats de ses différents entretiens avec nos autorités de tutelle.

- Le RPC se fera à Monchy-Lagache ou ne se fera pas.
- La maîtrise d'ouvrage sera portée par la commune de Monchy-Lagache avec l'aide technique de la communauté de communes du Pays Hamois.

Le coût de réalisation de l'opération est estimé à 3.2 millions d'euros HT, études et honoraires compris.

J.HAPPE précise aux membres du conseil le plan de financement du projet RPC détaillant les différentes sources de financement :

- l'Etat (DETR)
- le Département
- la Communauté de Communes du pays Hamois
- la Région
- les 7 communes adhérentes au projet

Pour réduire la charge de l'investissement, il est proposé

- de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays Hamois un fonds de concours de 728 000 €
- d'accepter l'avance remboursable proposée par la Communauté de Communes du Pays Hamois, non productrice d'intérêts, d'un montant estimé à 1 200 000 €, à rembourser sur 40 ou 50 ans

Ces propositions sont adoptées par 14 voix pour et 1 voix contre.

Pour : P.LEVERT - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN – JBGRU - J.HAPPE – E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN D.WILLEMANN

Contre : M.CAPON

La commune de Monchy-Lagache a donc accepté le partenariat avec 6 autres communes intéressées par le projet de construction d'un Regroupement Pédagogique Concentré (Croix-Moligneaux, Matigny, Quivières, Tertry, Uigny l'Equipée, Y). Elle a également accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage de cette construction. Il est nécessaire d'identifier les dépenses et recettes relatives à cette opération. Il est donc proposé la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un budget annexe au budget principal de la commune, « RPC Le Mesnil », affecté exclusivement aux opérations de construction du Regroupement Pédagogique Concentré.

La création d'un budget annexe « RPC Le Mesnil » affecté exclusivement aux opérations de construction du Regroupement Pédagogique Concentré est adoptée par 14 voix pour et 1 voix contre.

Pour : P.LEVERT - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN – JB GRU - J.HAPPE – E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN D.WILLEMANN

Contre : M.CAPON

• **Dossier intempéries du mois de mai 2016**

M le Maire informe les membres du conseil qu'une somme de 228000 € a été budgétée par le Conseil Départemental de la Somme pour aider les communes du département touchées par les inondations et reconnues en état de catastrophe naturelle.

L'information nous étant parvenue tard (à l'époque, nos représentants n'étaient pas encore réélus), après contact avec nos nouveaux élus, il nous a été confirmé qu'il était encore possible jusqu'au 31/10/2016 de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif d'accompagnement des communes touchées par les inondations. L'octroi de cette subvention aiderait la commune à financer les travaux réalisés pour un montant de 16 033,67 € HT subventionnable et ceux projetés suite aux coulées de boue qui ont envahi le quartier de la Râperie le vendredi 26 mai 2016.

Les travaux projetés sont :

- création d'un puits d'infiltration
- creusement d'un nouveau fossé
- mise en place d'un tuyau d'évacuation des eaux pluviales d'un diamètre plus important

pour un montant de **7 812,67 € HT.**

Cette demande de subvention dans le cadre du dispositif d'accompagnement des communes

touchées par les inondations est adoptée à l'unanimité.

- **Modification du poste d'adjoint d'animation.**

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 15 septembre 2016, il a été évoqué la charge de travail croissante de l'animatrice bibliothèque et l'augmentation de sa durée hebdomadaire de travail de 25 à 28 heures.

Cette proposition ayant reçu l'aval du Comité Technique Paritaire, il est donc proposé, à compter du 01/11/2016, un nouveau contrat de travail à l'animatrice sur la base de 28 heures par semaine.

La suppression de l'emploi d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe à 25h et la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe à 28h à partir du 1^{er} novembre 2016 **sont approuvées par 13 voix pour et 2 abstentions.**

Pour : P.LEVERT - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE – E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN

Abstentions : M.CAPON - D.WILLEMANN

- **Informations diverses**

Il est proposé aux membres du conseil municipal de visiter une partie de la sucrerie St Louis d'Eppeville, un samedi courant décembre (minimum 10 personnes).

La société Valériane informe qu'elle interviendra sur la longueur de l'autoroute A29 entre Douvieux et Athies, pendant une année environ, pour travaux d'aménagement. Elle demande l'autorisation d'utiliser des chemins communaux pour transports légers. Elle fera un état des lieux et s'engage à rendre les chemins dans leur état initial (convention).

Un habitant se plaint du défaut d'illuminations de Noël dans le hameau de Montecourt. En compensation, il demande la suppression de sa taxe foncière. M le Maire se charge de lui répondre.

M le Maire déplore qu'un fossé réalisé par les agriculteurs pour protéger certains riverains exposés aux coulées de boue et aux inondations ait été rebouché sans concertation.

Levée de séance à 22 h15